



Mairie de Castans
<https://castans.fr>

Quelle autorisation d'urbanisme pour quels travaux ?

Je modifie l'aspect extérieur- exemples

01 Création ou transformation des ouvertures	Déclaration Préalable
02 Pose de panneaux solaires	Déclaration Préalable
03 Rénovation de toiture	Déclaration Préalable
04 Installation de fenêtre de toit	Déclaration Préalable
05 Peinture de la façade	Déclaration Préalable
06 Construction d'une pergola	Déclaration Préalable

Je construis une annexe

07 Construction d'une annexe : abri de jardin, local technique, Carport, bucher...	
Surface < 5 m ²	Aucune formalité
5 m ² < Surface < 20 m ²	Déclaration Préalable
Surface > 20 m ²	Permis de construire

Je réalise une construction ou une extension

09 Construction d'une pièce supplémentaire, terrasse couverte, véranda...:	
Surface < 20 m ²	Déclaration Préalable
Surface > 20 m ²	Permis de construire

J'installe une clôture

10 Pose de clôture, 11 portail	
Mur de clôture > 2m de haut	Déclaration Préalable
Autre mais 500m autour du site classé de Laviale	Déclaration Préalable

J'installe une piscine

12 Piscine 10 m ² < Surface < 100 m ²	Déclaration Préalable
Surface > 100 m ²	Permis de construire
si piscine hors sol < 10 m ² et moins de 3 mois /an	Aucune formalité

Pour le dépôt des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme,
 déposer votre dossier en ligne via le site internet <https://castans.fr> / Mes Démarches / Urbanisme
 ou prendre rendez-vous en Mairie - 04 68 26 15 97 - mairiecastans@orange.fr

Code de l'Urbanisme-Article-480 : les infractions peuvent être constatées par le Maire ou son représentant

Attention ! Toute construction nouvelle doit être également déclarée par le propriétaire dans les 90 jours de l'achèvement de la construction au service des impôts fonciers -déclaration en ligne via impots.gouv.fr